



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Environnement

Question écrite n° 15302

#### Texte de la question

M Georges Mesmin demande à M le ministre chargé des relations avec le Parlement pourquoi la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, signée le 19 septembre 1989 à Berne et entrée en application le 1er juillet 1982, n'a pas encore été soumise à la ratification du Parlement. Il lui rappelle que le projet de ratification avait été inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale pour discussion le 27 avril 1989, puis retiré de cet ordre du jour. Il lui rappelle également que la France demeure le seul grand pays européen à ne pas avoir encore approuvé cette convention, alors qu'elle s'était engagée lors des récentes réunions européennes de La Haye à ratifier les conventions internationales sur la protection de la nature et de l'environnement. En conséquence, il lui demande aussi de bien vouloir lui confirmer que ce projet de ratification sera soumis au Parlement à la prochaine session d'automne.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 23 novembre 1989, et vient d'être transmise pour examen au Sénat.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mesmin Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15302

**Rubrique :** Conférences et conventions internationales

**Ministère interrogé :** relations avec le parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le parlement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 3000